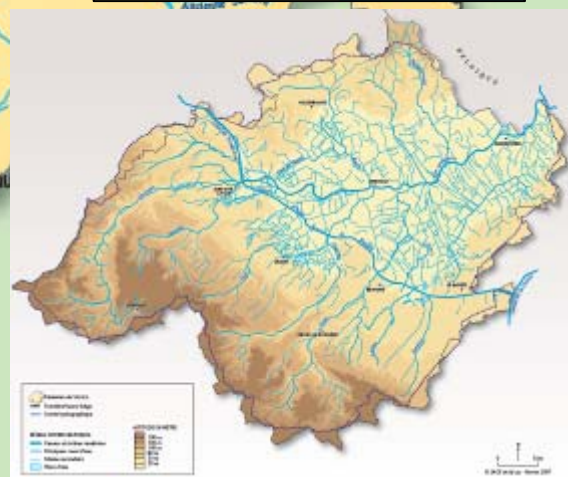
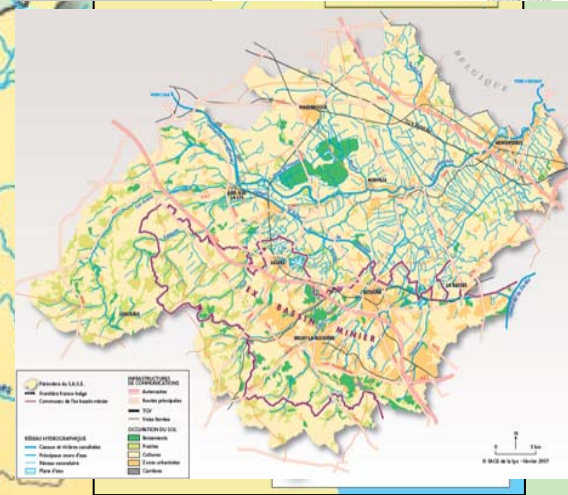
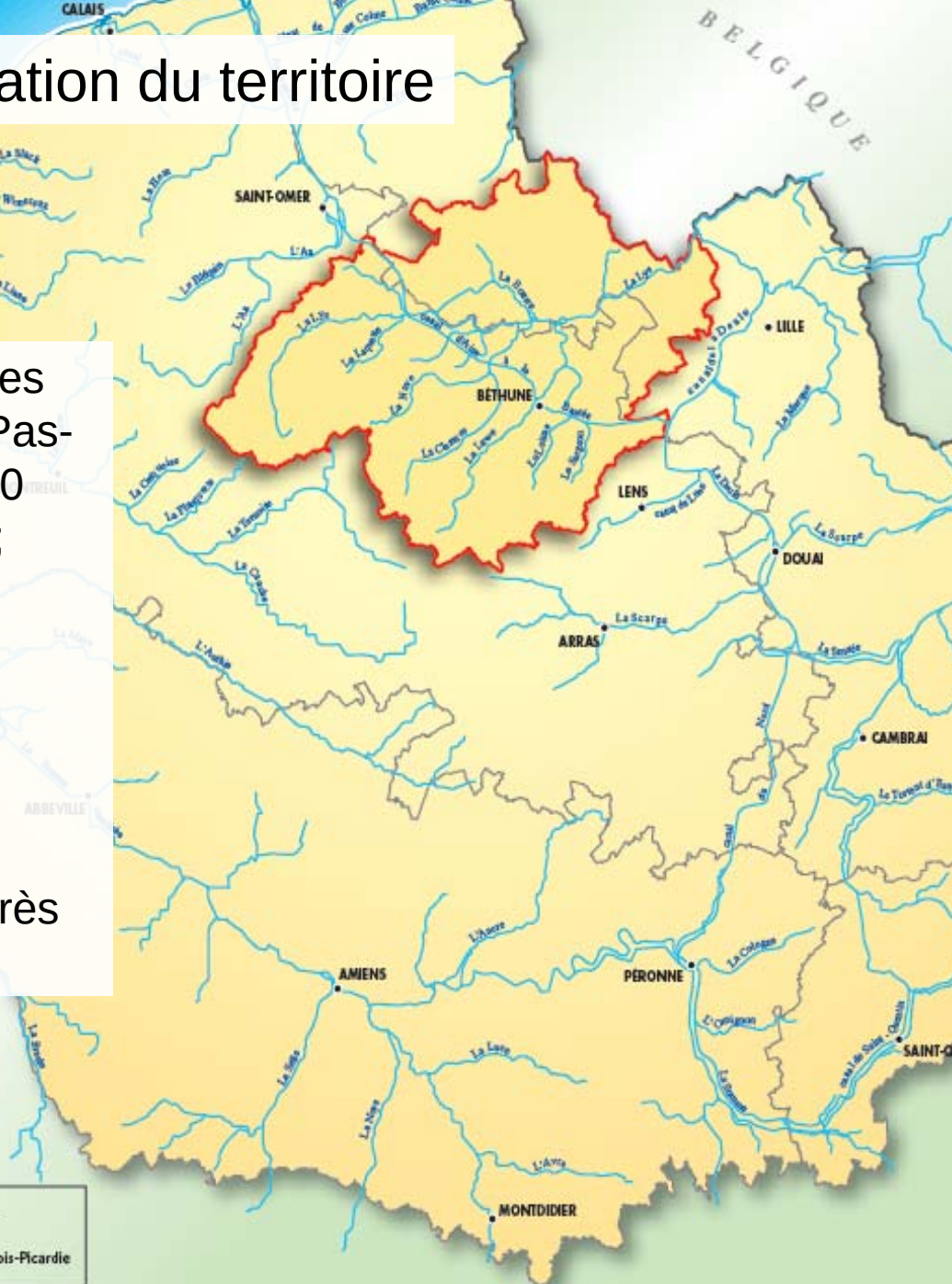
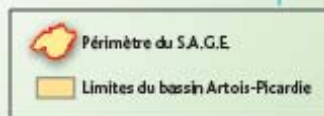


Séminaire consacré aux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

État d'avancement du SAGE de la Lys et difficultés rencontrées

Présentation du territoire

- 224 communes (174 dans la Pas-de-Calais et 50 dans le Nord);
- 550 000 habitants;
- 1834 km²;
- Un territoire très contrasté.



Élaboration du SAGE de la Lys - Quelques dates

- 29 mai 1995 : Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE de la Lys
- 10 janvier 1996 : Premier arrêté préfectoral désignant les membres de la Commission Locale de l'Eau
- Prés de 70 réunions et 25 Commissions Locales de l'Eau ont été nécessaires pour mener à bien l'élaboration du document
- 23 mars 2007 : Adoption du SAGE de la Lys

Les objectifs du SAGE de la Lys

	Enjeu Gestion qualitative des eaux			Enjeu Gestion quantitative de a ressource en eau	
	Objectifs			Objectifs	
	1	Maîtrise des pollutions d'origine domestiques		8	Maîtrise de la qualité de l'eau des captages existants en eau potable
	2	Maîtrise de la pollution d'origine industrielle		9	Protection de la ressource en eau souterraine
	3	Maîtrise des pollutions historiques		10	Gestion quantitative de la ressource
	4	Gestion des sédiments pollués		11	Amélioration et sécurisation de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable
	5	Maîtrise de la pollution d'origine agricole		12	Solidarité autour de l'eau
	6	Gestion des effluents organiques			
7	Gestion des produits phytosanitaires				
	Enjeu Préservation et gestion des milieux aquatiques			Enjeu Gestion des risques	
	Objectifs			Objectifs	
	13	Reconquête de la qualité écologique et paysagère des cours d'eau		17	Gestion des ouvrages hydrauliques
	14	Préservation et gestion des zones humides		18	Réduction des vulnérabilités dans le bassin minier
	15	Prise en compte de l'élément eau dans la valorisation des espaces forestiers		19	Maîtrise des eaux de ruissellement en milieu urbain
	16	Maîtrise des incidences de l'étiage		20	Maîtrise des écoulements en milieu rural
				21	Gestion des crues à l'échelle des sous-bassins versants
		22	Organisation de l'annonce des crues		

Chapitre I

→ PRÉAMBULE

La consultation sera lancée avant l'année 2007

- 18,1 % des cours d'eau sont de bonne qualité ;
- 33,3 % des cours d'eau sont de qualité moyenne ;
- 33,3 % des cours d'eau sont de qualité médiocre ;
- 15,3 % des cours d'eau sont de mauvaise qualité.

Aucun cours d'eau appartenant à la classe « très bonne qualité » correspondant au « bruit de fond » naturel de qualité physicochimique de l'eau en l'absence de pression anthropique n'est recensé sur le territoire.

L'azote et le phosphore, nutriments issus des activités humaines, sont les principaux paramètres dépassants du bassin versant de la Tysr.



L'azote et le phosphore, nutriments issus des activités humaines, sont les principaux paramètres déclassants du bassin versant de la Lys.

Les plus souvent retrouvées dans les cours d'eau sont l'atrazine, le diuron, l'isoproturon, le simazine et le prosulfocarbe.

er la nature des actions à mener (limitation des rejets, dépollution ...) pour améliorer la qualité des
La loi sur l'Eau de 1964 a prévu des objectifs de qualité par tronçons.

1 = bonne ou très bonne : eau facilement transformable en eau potable ; vie et reproduction des poissons normales pour toutes les espèces ;

4 = très mauvaise qualité : aucun usage normalement possible ; pas de vie piscicole ; cette qualité ne permet pas d'atteindre un objectif

S.A.G.E. de la Lys

ctif est de disposer

de la revision du

Le SAGE de la

I / Gestion qualitative des eaux				
	Risque	Déjà	Potentialité	Evaluation du coût en €
• Révision de la réglementation				

S.A.G.E. de la Lys

Difficultés rencontrées

- La lenteur de l'élaboration d'un tel document. Les freins multiples et de la lourdeur inhérente à la démocratie participative permettent d'expliquer la durée d'élaboration du SAGE. Toutefois, ce long processus de concertation a permis de trouver des compromis entre les représentant d'acteurs ayant des intérêts parfois peu compatibles.
- Des réactions tardives : Alors que le SAGE est en élaboration depuis une dizaine d'années et que les mesures sur lesquelles ont porté les réclamations sont adoptées depuis plus deux ans, la plupart des observations ont été formulées durant les trois mois qui ont précédé l'adoption.
- Contextuelle : La période de transition réglementaire durant laquelle le SAGE de la Lys a été adopté (parution de la LEMA - 30 décembre 2006, parution du décret d'application relatif aux SAGE – 10 août 2007) a également été à l'origine de difficultés.

Difficultés rencontrées

- Difficultés particulières rencontrées avec les services de l'Etat :
 - La demande de consultation systématique de la CLE du SAGE lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (SCOT et PLU);
 - La proposition de classement des zones humides en zones naturelles dans le cadre des PLU;
 - La demande d'intégration, en annexe des documents d'urbanisme, de l'inventaire des zones humides des communes concernées;
- Ces difficultés soulèvent également la question de l'homogénéité des SAGE les uns par rapport aux autres. La formulation de certaines mesures, pourtant directement inspirées d'autres SAGE du bassin Artois Picardie a en effet été contestée par les services de l'Etat.
- L'ensemble des points de désaccord ont néanmoins fait l'objet d'un arbitrage par le représentant de l'Etat.